

Commune de **Montreuil-aux-Lions**

Plan Local d'Urbanisme

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Vu pour être annexé à la délibération

en date du

**approuvant le Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Montreuil-aux-Lions**

Le Maire,
Olivier DEVRON



GEOGRAM

16 rue Rayet Liénart
51420 Witry-lès-Reims
Tél. : 03 26 50 36 86 / Fax : 03 26 50 36 80
e-mail : bureau.etudes@geogram.fr
Site internet : www.geogram.fr

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement particulier.

Les opérations de construction ou d'aménagement décidées dans ces secteurs doivent être compatibles avec les orientations d'aménagement et de programmation, c'est à dire qu'elles doivent les respecter dans « l'esprit ». Tout aménagement peut se faire par phase sous conditions d'une prise en compte globale des orientations d'aménagement et de programmation définies par zone.

A Montreuil-aux-Lions, la zone 1AUI de la Herrupe fait l'objet d'une orientation d'aménagement sectoriel.

L'objectif de cette orientation est de définir des principes d'aménagement, de densité et de liaisons afin de permettre une intégration optimale des constructions et aménagements prévus dans ces zones.

ORIENTATION D'AMENAGEMENT – ZONE 1AUI

Cet aménagement est destiné à permettre la création de 3 plates-formes industrielles pour le stockage et le traitement de matériaux utilisés pour la réalisation de travaux routiers.

❖ LOCALISATION ET CARACTERISTIQUE DE LA ZONE :

- Le terrain se situe, à l'extrémité Sud-Ouest du territoire communal. Le terrain est bordé d'un côté par la Route Départementale n°81 et le Chemin rural dit de la Bordette.
- Le terrain est actuellement à l'état de terre de culture.

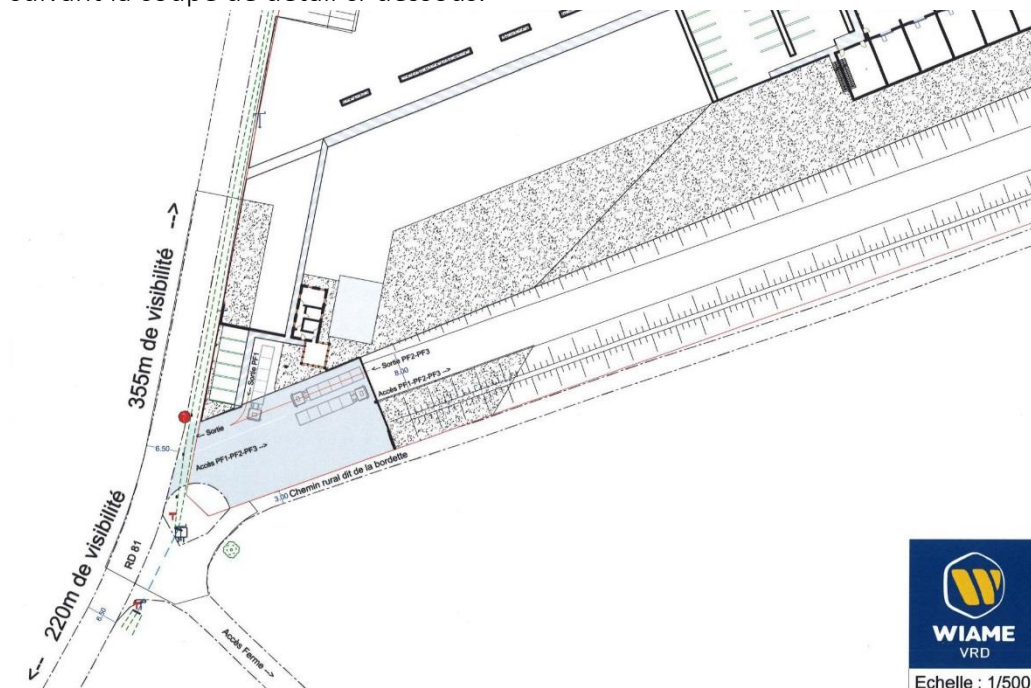
❖ VOCATION DE LA ZONE ET PRINCIPES D'AMENAGEMENT GENERAUX

- Zone réservée aux activités économiques.

❖ LES PRINCIPES D'AMENAGEMENT DETAILLES

➤ ACCES ET DESERTE DE LA ZONE

Afin d'assurer la sécurité au niveau de la Route Départementale n°84, les accès seront traités suivant la coupe de détail ci-dessous.



➤ AMENAGEMENT

- Afin de récupérer les eaux de ruissellement, une noue sera implantée en rive de la voie de desserte le long des plateformes. Cette noue se rejettera ensuite dans un bassin de rétention après traitement dans un séparateur à hydrocarbure et passage dans une tranchée drainante.
- Le bassin de rétention permettra de disposer d'un volume d'eau pour l'entretien des plateformes et pour les futures installations.
- Le bassin rétention sera relié à un bassin d'infiltration par une surverse. Les eaux du bassin d'infiltration seront traitées par une roselière.
- Cette roselière permettra de créer une liaison avec l'espace boisé en contrebas du terrain, de préserver ou de recréer un éco-système.
- Un merlon périphérique sera créé le long de l'emprise du projet. Ce merlon sera paysager.
- De même chaque changement de plateforme sera accompagné d'un talus paysager. Le long de la Route Départementale le talus sera planté. Une bande de 5 mètres le long de ce talus sera végétalisée.
- Une voie interne sera créée afin de desservir les 3 plateformes afin de limiter l'impact sur les propriétés riveraines.

➤ PRECONISATIONS

- Il est préconisé de procéder aux défrichements avant travaux en dehors de la période de nidification, afin de limiter en particulier les risques de destructions d'espèces avifaunistiques protégées. Il est donc vivement recommandé de réaliser ces travaux entre août et février inclus.
- De même, et bien que cette menace reste marginale, afin de réduire au maximum les risques d'incidence sur les populations de chauves-souris, il est préconisé de s'assurer du caractère inoccupé des arbres avant tout défrichement –cela quelle que soit la période de l'année. Pour les mêmes raisons, les travaux de réfection/isolation des toitures seront soumis aux mêmes précautions.

Principe d'aménagement de la zone 1AUI



PROJET DE CRÉATION DU SITE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU GROUPE WIAME VRD lieu-dit « la Petite Herru » à Montreuil aux Lions (02)	PHASE 2 Aménagement d'un pôle d'activités et de formation autour du siège de Wiame vrd	Siège social 1. accueil 2. bureaux Centre de formation 3. école 4. bâtiment technique et terrain d'application 5. restauration Centre technique 6. station de lavage 7. carburant 8. laboratoire 9. vestiaire 10. laverie 11. mécanique générale 12. ateliers limite zone d'activités	Wiame VRD Zac du Hainault Sept-Sorts 77260 La Ferté-sous-Jouarre WIAME VRD
---	---	--	--